

Futur port de Saint-Elme : le projet prend l'eau

POLÉMIQUE Sept mois après la concertation, le dossier est bloqué faute de financements. Les plaisanciers et pêcheurs élus au conseil portuaire ont démissionné

Le projet du futur port sortira-t-il indemne de la bataille navale entre Ports-Toulon-Provence⁽¹⁾ et la Ville de La Seyne? Sept mois après la concertation publique, qui a mis en exergue le projet revu et corrigé par la municipalité (4 bis), le dossier a du plomb dans l'aile.

« Le syndicat mixte est réticent à valider le projet 4 bis malgré le plébiscite qui ressort de la concertation. Je suis déçue », grince la première adjointe, Raphaëlle Leguen.

À Ports-Toulon-Provence, le président Robert Cavana affiche son pragmatisme : « Je prends acte du bilan de la concertation. Ceci étant, l'opération se monte à un nombre respectable à près de 8 millions. Où prend-on l'argent? Le budget du port de Saint-Elme s'élève à 128 000 euros! Il est impossible de faire supporter ce coût aux plaisanciers. Et toutes les collectivités tirent la langue... ».

Blocage politique?

Raphaëlle Leguen balaie ces arguments économiques : « Le projet 4 bis est moins cher que celui qu'avait présenté le conseil général en 2006 (le projet 4, Ndlr). Arrêtons de dire que les plaisanciers devront supporter des hausses de tarifs de 300 à 400 %. On peut obtenir des subventions d'au moins 50 %. En plus, on double la capacité du port, ce qui atténuera les coûts pour les utilisateurs ». Selon l'élue, « Le port de Saint-Elme est une paille à côté des 290 millions d'euros engloutis par le Grand projet de rade ».

Alors, y'a-t-il blocage politique? Officiellement, la première adjointe ne l'admet pas, parlant plus volontiers de « l'inexpérience » du syndicat mixte, mais taclant au passage « certains élus qui utilisent ce projet à



Les représentants des plaisanciers et des pêcheurs ont démissionné en bloc du conseil portuaire le 6 mai dernier, estimant qu'ils ne sont pas écoutés par les autorités. Demain, jeudi, le conseil portuaire doit se réunir, mais n'aura sans doute pas le quorum pour délibérer. (Photo Christian Talon)

des fins politiques ». Une allusion aux prises de position du conseiller général Gilles Vincent (UMP) pendant la campagne des régionales où il avait déclaré que le projet du futur port était beaucoup trop cher. De son côté, Robert Cavana réfute tout lien entre la couleur de la municipalité et l'absence de financement pour le projet de Saint-Elme. « Nos premiers travaux se sont concentrés sur La Seyne. On a investi plusieurs centaines de milliers d'euros sur la baie du Lazaret. Mais nous gérons 18 ports en tout avec un budget de 5 millions d'euros », souligne le président de Ports-Toulon-Provence.

Malgré ce désaccord, le syndicat mixte et la mairie ont réussi à s'entendre sur un point : la création, à court terme, d'un chenal pour améliorer la circulation de l'eau

dans le port. Il s'agit d'une revendication ancienne des plaisanciers qui, lassés d'alerter les autorités à ce sujet, ont démissionné du conseil portuaire de Saint-Elme, le 6 mai dernier (*lire ci-contre*). Sur le principe, ces travaux sont acquis, le syndicat mixte les qualifiant de « nécessaires ». L'opération se chiffre à 1,5 million d'euros.

Là encore, les négociations entre Ports-Toulon-Provence et la Ville s'annoncent coriaces, la seconde voulant arracher au premier un accord pour que le chenal devienne « la première pierre du projet 4 bis ». Une façon pour la Ville de forcer la main au syndicat mixte afin qu'il s'engage définitivement sur les travaux du futur port.

MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@varmatin.com

« On ne veut pas cautionner une bataille politique »

Lassés d'alerter les autorités sur les problèmes récurrents d'ensablement et d'accumulation des posidonies dans le port,

les quatre représentants des plaisanciers et les six élus pêcheurs du conseil portuaire de Saint-Elme ont démissionné en bloc le 6 mai dernier. Un conseil portuaire doit se tenir demain à la base nautique mais faute de quorum, il ne pourra pas délibérer. Les représentants des plaisanciers et des pêcheurs ont décidé de s'y rendre en tant que spectateurs. Ils ont fixé plusieurs conditions à leur réintégration dans le conseil (qui devra passer par de nouvelles élections), à savoir : un curage du port et la réalisation d'un chenal d'avivement. Ce dernier point a été accepté par le syndicat mixte.

Pascal Venel, l'un des plaisanciers élu, dénonce également la « polémique politique » autour du projet du futur port. « On apprend que le projet 4 bis n'est pas accepté par le gestionnaire. On ne veut pas cautionner une bataille politique dans laquelle les usagers du port sont pris en otage », prévient-il. Les plaisanciers demandent un chiffrage exact des projets 4 et 4bis ainsi que la répercussion sur les tarifs du port.

Du côté des pêcheurs, Didier Ranc réclame en plus que le conseil portuaire ne soit plus présidé par un élu (actuellement M^{me} Leguen) mais par « un professionnel, un plaisancier ou même un administratif ».

1. Anciennement Syndicat mixte varois des ports du Levant.